

Réforme de la formation des enseignants

Louise Nyssen-SMF

Le 17 janvier 2020

Ce texte est une tentative pour résumer les problèmes soulevés par l'actuelle réforme de la formation des enseignants. Il est écrit en pensant particulièrement aux mathématiques, mais il y a beaucoup de problématiques communes avec des autres disciplines du second degré.

Il a été discuté et complété lors d'une réunion rassemblant des enseignants chercheurs et formateurs intervenant dans les parcours Mathématiques des masters MEEF de 9 universités, le 8 janvier 2020 à Jussieu : Université de Paris, Sorbonne Université, Université Paris Saclay, Université Paris Est Créteil, Cercy Paris Université, Université Sorbonne Paris Nord, Université Grenoble Alpes, Université de Lille, Université Rennes 1.

Le 16 janvier 2020, nous avons appris que le ministère autorisait les INSPE qui le souhaitent à ne mettre en place le nouveau M1 que en septembre 2021. Les éléments de ce choix sont donnés dans le paragraphe sur l'année de transition.

La formation initiale des enseignants se fait au sein d'un master (master MEEF : métier de l'enseignement de l'éducation et de la formation) et leur recrutement au travers d'un concours (CRPE dans le premier degré, CAPES, CAFEP, CAPEPS, CAPET, CAPLP... dans le second degré). Pour les mathématiques, il s'agit du CAPES, et de la mention de master *MEEF second degré*.

La formation des agrégés ne passe généralement pas complètement par les masters MEEF (jusqu'en 2020, les agrégés qui deviennent fonctionnaires stagiaires suivent la plupart des cours de M2 MEEF selon un parcours adapté). Il en sera peu question ici. Il serait par ailleurs intéressant de s'interroger sur le statut et le rôle de l'agrégation et donc d'une vraie formation adaptée.

• **Ce qu'il faut faire dans un master MEEF, en terme de formation**

- Compléments de la formation à la discipline dans la perspective de l'enseigner
- Formation à la didactique de la discipline
- Formation à la pédagogie
- Mise en situation professionnelle au travers de stage
- Initiation à la recherche sur des questions d'enseignement, par lecture d'articles et la réalisation d'un mémoire. But : développer une attitude réflexive des enseignants sur leur pratique, et leur donner l'habitude d'aller chercher les réponses aux questions qu'ils se posent dans la littérature de recherche ou dans la littérature d'interface.

On vise l'acquisition (ou du moins un premier développement) des compétences du référentiel officiel <https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Pendant le master, on passe un concours. Sa position et son contenu varient d'une réforme à l'autre.

Problématique générale : articuler correctement la formation et le concours. Le discours officiel est que le master MEEF ne doit pas se préoccuper du concours. Dans les faits, lorsqu'une année universitaire se termine par un concours, les étudiants attendent une préparation adaptée et se concentrent dessus.

- **Petit historique des réformes**

Réforme de 2010.

C'est la réforme dite *de la mastérisation*. Les IUFM étaient devenues en 2007 des composantes universitaires.

La réforme imposait une nouveauté : la formation des enseignants devait se faire au sein d'un master, en collaboration entre les composantes disciplinaires et les IUFM. Le concours avait lieu en seconde année : écrits à l'automne et oraux en juin. Très peu de stage pendant le master (108 heures maximum en responsabilité). L'année de fonctionnaire stagiaire, les nouveaux enseignants démarraient directement à plein temps, avec un peu de formation, éventuellement en IUFM, variable suivant les académies. On avait le temps de faire beaucoup de disciplinaire et de didactique pendant le master, mais ça restait assez éloigné du terrain, et l'année de fonctionnaire-stagiaire pouvait démarrer très mal.

Réforme de 2013.

Création des ESPE et des masters MEEF, portés par les ESPE. Les ESPE sont, en principe, des lieux de collaboration entre les forces présentes dans les anciens IUFM, dans les composantes disciplinaires et le rectorat.

- les étudiants passent le concours pendant l'année de master 1 (écrit en avril oraux en juin). Le concours a une large base disciplinaire. La formation en master 1 comprend donc des éléments de professionnalisation et des éléments de préparation au concours.
- s'ils réussissent le M1 et le concours, ils sont fonctionnaires stagiaires pendant le M2 : payés sur la base d'un plein temps, ils sont à mi-temps en responsabilité dans les classes et à mi-temps suivent des cours. Ils doivent réaliser un mémoire sur une thématique professionnelle. C'est une année très chargée, mais elle permet que le mémoire et les cours de didactique et de pédagogie s'appuient sur la pratique en classe.

Réforme de 2020

- Transformation des ESPE en INSPE, où le rôle des rectorats est plus important.
- Les étudiants passeront le concours en fin de M2 (écrits en avril oraux en juin). L'année du M2 verra se cumuler un stage en responsabilité à 1/3 temps (payé 1000€ par mois), la réalisation du mémoire et le concours.
- Renforcement de la pré-professionalisation en amont (contrat AED)
- Projet de réaliser un continuum de formation de la L2 jusqu'aux premières années d'exercice du métier.

- **Focus sur la réforme à venir**

Pour le cadrage de la formation, les textes suivants sont paru au JO en juillet 2019

- l'arrêté du 28 mai (mais comme il a été écrit avant qu'on ne décide de mettre le concours en M2, il est encore formulé pour un concours en M1 et doit être modifié) ;
- son annexe sur les attendus à l'entrée en master MEEF,
- son annexe «former au métier du professorat et de l'éducation au 21ème siècle» qui décline les compétences attendues à la sortie du master MEEF.

Le descriptif des concours tient en une page (document DGRH-DGESCO-DGESIP diffusé le 20 novembre en vue d'une rencontre avec les syndicats)

- écrit 1 : disciplinaire. C'est un écrit visant à contrôler la maîtrise disciplinaire des candidats avec note éliminatoire à 5 minimum, dont le niveau pourrait être ajusté en fonction des disciplines.
- écrits 2 : épreuve jugeant la capacité du candidat à trier des sources pour les structurer et en faire un cours
- oral 1 : semble être un mélange d'oral 1 et d'oral 2. C'est une épreuve de conception et d'animation

d'une séance d'enseignement ou l'exploitation d'un support permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques.

- oral 2 : apprécie la motivation du candidat, sa connaissance du système éducatif, sa capacité à se projeter dans le métier, et lui permet de valoriser son parcours.

Les coefficients devraient être plus élevés à l'oral

Des groupes de travail par discipline vont donner des détails par discipline. On ne sait pas qui composera ces groupes. Les INSPE seront consultées mais on ne sait pas de quelle manière.

Pour les stages, un document DGRH-DGESCO-DGESIP diffusé le 20 novembre en vue d'une rencontre avec les syndicats, précise que

- Juridiquement, le recrutement d'étudiants en alternance prendra la forme d'un contrat de droit public.
- Les étudiants alternants en M2 exerceront en responsabilité pour l'équivalent d'un tiers temps de service d'enseignement. La définition de leur emploi du temps s'effectuera en étroite collaboration avec les INSPE. Au regard des impératifs organisationnels de leur année universitaire, les interventions des alternants pourront être filées au long de l'année scolaire ou massée.
- les étudiants engagés depuis la rentrée scolaire 2019 dans un contrat de pré-professionnalisation verront ce contrat prolongé d'une année (pour couvrir le MEEF2) dans les conditions de l'année de M1. Leur statut juridique reste totalement distinct de l'étudiant en stage alternant.

- **Point d'inquiétudes**

Calendrier

Le texte cadrant la formation est sorti en juillet. Celui sur les concours est apparu de façon informelle et très succincte fin novembre. Si on veut des maquettes opérationnelles à la rentrée 2020, il faut les faire valider par les universités en avril c'est un délais très court, on manque de temps pour y réfléchir sereinement alors qu'il y a beaucoup d'acteurs impliqués et des équilibres subtils à trouver. Une fois les maquettes élaborées il faut encore compter du temps pour la mise en œuvre administrative.

Finalement, le 16 janvier 2020, nous avons appris que le ministère autorisait les INSPE qui le souhaitent à ne mettre en place le nouveau M1 que en septembre 2021.

Cohérence

Il est crucial de concevoir un concours dont les contenus soient cohérents avec la formation prévue pour le master.

Mais les attendus de la formation ne sont pas bien articulés aux objectifs du concours. Le concours contient plus d'éléments de professionnalisation que dans sa version actuelle, mais pas de façon satisfaisante. Les descriptifs sont trop flous.

- Ecrit 1 : pas trop de changement. Les disciplines dont le programme évolue tous les ans se demandent si cette pratique va changer. Les concours bi ou tri-disciplinaires se demandent comment on va tenir compte de plusieurs disciplines dans une seule épreuve.
- Ecrit 2 : quelle sera la nature des documents proposés ? Les candidats auront-ils librement accès à internet avec toutes les dérives possibles ? Peut-on être sûr qu'il n'y aura pas d'incident technique pendant toute la durée des épreuves ? Va-t-on composer les jurys en tenant compte de ce qu'on veut vraiment évaluer dans cette épreuve ? Quelle sera la forme du rendu : papier ou électronique ? Comment corriger cette épreuve si tout le monde fait des copier-coller de documents en ligne ?
- L'oral 1 est également mal compris. Que signifie «conception et d'animation d'une séance d'enseignement ou l'exploitation d'un support» ? Le «ou» est-il inclusif ? Y aura-t-il un tirage au sort entre deux types d'épreuves ? Qu'attend-on dans la question « animation d'une séance » ? S'agit t-il pour le candidat de décrire effectivement des dispositifs pédagogiques particulier ?

- L'oral 2 suscite de la méfiance. La quatrième épreuve devrait, en principe, permettre aux candidats de valoriser leur travail de recherche mais ce n'est possible que s'il y a des didacticiens et des chercheurs dans le jury. Il n'y a pour le moment aucune garantie en ce sens. On se demande également si des questions propres à la discipline à enseigner seront posées dans cet oral, et si cette épreuve aura un jury spécifique.

L'année du M2 on cumule le mémoire le stage et le concours. Jusqu'à présent, nos étudiants avaient déjà bien du mal à mener de front le stage et le mémoire, comment vont-ils faire face aux trois objectifs en même temps ?

L'effet sur le mémoire sera très négatif.

- On commencera l'initiation la recherche dès le M1 mais il est difficile de choisir précisément un sujet de mémoire prenant appui sur la pratique tant qu'on n'est pas en responsabilité en classe.
- Des étudiants pourront peut-être faire le choix, ou se verront imposer de ne pas prendre de classe en responsabilité pendant l'année du concours (voir plus bas) : dans ces conditions, comment articuler le travail de mémoire avec la pratique en classe ?
- Comment le concours prendra-t-il en compte cette dimension de la formation? Même au niveau de l'oral 2, ce point reste à éclaircir.

Le document de cadrage des formations propose un découpage des formations en pourcentages qui ne font pas sens : si certains s'y retrouvent, individuellement, des propos contradictoires circulent sur la façon dont ils vont se traduire, concrètement, dans les maquettes. La construction des maquettes n'étant pas encore effective, on ne peut pas en dire plus.

Dans le premier degré, le sens est plus clair mais il entre en contradiction flagrante avec les épreuves du concours : l'importance accordée à la paire Français/Math d'une part et à la polyvalence d'autre part étant très différente entre le cadrage de la formation et la répartition dans les épreuves du concours. Le descriptif des concours du premier degré est en train d'évoluer.

D'autres concours, comme EPS ou les CAPLP n'ont pas encore de descriptif.

Nombres de stages effectifs capacités d'accueil

Les étudiants du M2 devraient bénéficier de stages en responsabilité à 1/3 temps, payés 1000€ par mois. C'est le ministère qui fixera le nombre global de stages dans chaque académie, et les académies qui les répartiront en fonction des disciplines. On peut se demander si tous les étudiants de M2 auront la possibilité (ou l'obligation ?) de réaliser un tel stage.

Inquiétude pour la répartition des stages entre les disciplines : est ce que le rectorat prendra en compte le nombre d'étudiants en M2 ou les besoins en enseignants dans chaque discipline ? Ca ne s'accorde pas toujours, surtout pour les parcours concernant une discipline qui n'est enseignée que dans quelques académies (il y a alors des académies avec de nombreux M2 et relativement peu de berceaux de stage et des académies sans M2).

- S'il faut aligner le nombre d'étudiants de M2 sur le nombre de stages alternants
- On peut adapter les capacités d'accueil en M1. Encore faudrait-il connaître le nombre de stages disponibles suffisamment à l'avance. Il faut également être conscient du fait qu'il s'agit d'une forme de pré-sélection, avant le concours. Est-elle souhaitable ? L'arrêté du 28 mai contient une annexe fixant des prérequis à l'entrée en M1 : ils ne sont pas réalistes, on peut donc penser qu'ils seront diversement appliqués en fonction des académies et des disciplines.
- On peut devenir plus sévère à la sortie du M1. Mais adapter les exigences en sortie de M1 au nombre de places aux concours, induit des comportements différents en fonction des disciplines. Par exemple, dans une discipline déficitaire comme les mathématiques, on sera sans doute moins exigeant qu'en histoire-géographie. Et c'est aussi une forme de pré-sélection.
- S'aligner sur le nombre de stages disponible, s'il est trop bas, c'est risqué pour les parcours : les

universités n'ouvrent pas en dessous d'un certain effectif.

- Dans certaines disciplines comme l'EPS, où la baisse des capacités d'accueil en M1 serait forte, les UFR concernées peuvent être mises en difficulté.
 - o S'il y a plus d'étudiants en M2 que de stages alternant,
- y aura-t-il des stages de pratique accompagnée en remplacement ? Dans ce cas qui choisit quels étudiants ont droit à quels stages ? Suivant quels critères ?
- La charge de travail induite par un tel stage entre en conflit avec l'avantage apporté par la rémunération. Cette situation peut être un vecteur d'inégalité sociale, surtout si on s'aperçoit que les étudiants qui ne font pas de stage alternant réussissent mieux le concours.

Quelle formation pour les lauréats qui ne seraient pas passés par le master MEEF ?

Il est possible que des candidats réussissent les concours de recrutement d'enseignants sans être passé par un master MEEF. On pense par exemple aux ingénieurs en reconversion qui passent le CAPES de mathématiques, ou aux titulaires d'un master de recherche dans de nombreuses disciplines. Après avoir réussi le concours, ces lauréats seront fonctionnaires-stagiaires. Ils auront besoin d'une formation : quelle en sera le volume, le contenu, qui seront les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ?

C'est ici également que se pose la question de la formation des agrégés.

- **Réactions**

Côté formateurs

Dans de nombreuses INSPE, les personnels ont fait remonter des motions reprenant ces différents éléments. Préoccupation récurrente : «les textes ne sont pas suffisamment précis et sont donnés trop tardivement pour permettre d'élaborer des maquettes dans de bonnes conditions.» (extrait de la motion de l'INSPE de Montpellier)

Parfois la motion est soutenue par la direction, parfois c'est en opposition.

Les motions demandent le report de la réforme. L'annulation mais ce n'est pas réaliste. Une année de report utilisée pour mener une concertation avec les formateurs qui sont vraiment sur le terrain, pourrait apaiser pas mal de choses.

«pour déterminer les modalités de réforme les plus pertinentes, **concertation** large incluant les responsables de formations Meef et les formateurs et formatrices y intervenant, en respectant la diversité de ces acteurs et actrices et des disciplines.» (extrait de la motion des formateurs MEEF de l'académie de Créteil)

Il commence à y avoir des INSPE qui refusent officiellement de travailler sur les maquettes.

Le SNESUP-FSU a recensé les motions

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/motions-inspe_au_20decembre2019.pdf

Les report apportera un certain répis. Mais la demande de concertation ne doit pas être oubliée

Côté R-INSPE et CPU

Le réseau des INSPE et la CPU se sont déclarés d'accord avec la réforme, alors que les formateurs de nombreuses INSPE y sont fortement opposés. Certains directeurs d'INSPE aussi y sont opposés. Cette rupture est inquiétante. Il y a une fracture entre la prise de décision et les préoccupations des gens qui sont sur le terrain. Le réseau des INSPE, devrait s'emparer du sujet et assurer le lien.

Finalement le réseau des INSPE, en accord avec la CPU a demandé, et obtenu le report de la mise en place du M1 pour les INSPE qui le souhaitent.

Mais aussi

Cette réforme ranime les querelles entre partisans de la formation disciplinaire et ceux de la formation professionnelle. Si beaucoup protestent, certains déplorent le naufrage de la formation disciplinaire quand d'autres y voient le saccage de la formation professionnelle.

- **Année de transition : et si on attendait 2021 ?**

Le concours change en 2022.

La session 2021 du concours est maintenue et elle aura lieu suivant les modalités des sessions précédentes, c'est-à-dire que les étudiants inscrits en M1 en 2020-2021 auront le droit de s'y inscrire. La question de la préparation se pose.

- Pour certains candidats, elle sera nécessaire : par exemple pour les étudiants qui auront échoué au concours 2020, qui redoublent leur M1 et qui pourront le repasser le concours en 2021 sans gros changements. Ou pour les candidats libres déjà titulaires d'un M2.
- Pour les étudiants qui sont sur une trajectoire «standard», L3 en 2019-2020 et inscription en M1 MEEF en 2020-2021, ils sont en principe embarqués pour passer la session 2022 mais ils auront la possibilité de passer la session 2021 et ils sera difficile de leur refuser toute aide pour la préparer.

Avec un master qui change à la rentrée 2020 (c'est ce qui était prévu jusqu'au très récemment et certains INSPE vont faire ce choix)

La cohorte d'étudiant qui entrera en M1 en septembre 2020 suivra une formation conçue pour les aider à passer la session 2022 du concours (pendant l'année M2).

Comme on l'a dit au paragraphe précédent, ces étudiants auront aussi la possibilité de passer la session 2021 et il sera difficile de leur refuser toute aide pour la préparer. Mais la préparation au concours ne sera pas bien assurée dans le M1. Elle demanderait des moyens supplémentaires accordés par les universités, et du temps en plus de la part des enseignants qui devront assurer cette préparation alors qu'ils sont déjà bien occupés.

Solution alternative : les INSPE ont obtenu le droit de faire ce choix

Puisque nous manquons de temps pour concevoir sereinement de nouvelles maquettes, et puisque en 2020-2021, les étudiants inscrits en M1 auront envie de suivre plutôt les maquettes actuelles qui les prépareraient à la session 2021 du concours, il semble raisonnable de repousser d'un an la mise en œuvre du M1. On mettrait alors en œuvre les nouvelles maquettes pour le M1 et le M2, en même temps, à la rentrée 2021.

- Comme nous l'avons expliqué, le projet actuel déstabilise le M1. En M2, il faudra ensuite accueillir beaucoup de population différentes : des étudiants du nouveau M2, qu'ils soient en responsabilité à tiers temps ou pas, et des étudiants de M2 ou de DU lauréats de la session 2021 qui seront fonctionnaire stagiaire à mi-temps (dans l'esprit du M2/DU actuel).
- La solution proposée ici serait plus facile en M1 et un peu plus compliquée en M2 : par rapport à ce qui est décrit ci-dessus, les étudiants du nouveau M2 en 2021-2022 auront fait l'ancien M1, et il faudrait adapter leur formation avant de passer en régime de croisière.

Dans les deux cas, on aura une année compliquée. Mais la seconde solution nous laissera un peu de temps pour élaborer les maquettes.

Ca allégera aussi le travail administratif : si on fait modéliser dans les systèmes d'information des maquettes élaborées dans la précipitation, on va sans doute vouloir modifier des choses l'année d'après. Il est plus raisonnable de faire cette modélisation pour la rentrée 2021, les services administratifs auront moins de travail et moins de stress.

- **Tentative pour prendre de la hauteur**

- Il est difficile de traiter de la même façon toutes les disciplines alors qu'elles ont des problématiques très différentes, dont il faut tenir compte en formation. Par exemple en mathématiques on a peu de candidats à l'entrée au M1, ils ne sont pas toujours très solides sur le plan disciplinaire. Dans les disciplines où il y a une plus forte pression au niveau du concours, on peut se permettre de ne recruter en M1 MEEF que des candidats qui ont déjà un très bon niveau disciplinaire. Les concours peuvent porter sur une seule discipline (comme le CAPES de mathématique) ou deux (comme le CAPES de physique-chimie ou le CAPLP Lettre-langue) ou même sur trois (comme le CAPLP math-sciences). Autre différences, les recherches en didactique sont historiquement plus développées en mathématiques que dans d'autres disciplines, et les mathématiciens aimeraient en faire profiter les futurs enseignants, ce dont il faut en tenir compte pour élaborer les formations.
- Une vision d'ensemble sur le long terme est nécessaire pour concevoir une formation qui ait un sens. Nous avons déjà évoqué la difficulté qu'il y a à penser la formation initiale indépendamment du concours. De même, il est difficile de concevoir la formation initiale sans savoir ce qui vient ensuite. Il est illusoire d'espérer «équiper» nos enseignants en deux ans pour toute une carrière : les deux ans du master n'y suffisent pas, le public change et les connaissances aussi. Il faut une formation continue de qualité, d'accès facile, qui réponde aux besoins des enseignants. Il en a été beaucoup question jusqu'à l'an dernier (c'est inscrit dans la loi école de la confiance, l'hiver dernier se sont tenues les assises de la formation continue...) et puis ça s'est arrêté. Si nous étions assurés de pouvoir nous appuyer sur une formation continue de qualité, bien articulée avec la formation initiale, si nous pouvions savoir en quoi elle consiste, la discussion sur la formation initiale serait bien plus détendue.

L'enquête TALIS 2018 de l'OCDE a pointé le problème de la formation continue. Voir le résumé [ici](#)

https://read.oecd-ilibrary.org/education/talis-2018-results-volume-i/summary/french_276bd3d2-fr-page1

ou la note d'information de la DEPP (centrée sur la France)

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/06/2/depp-ni-2019-19-23-la-formation-continue-un-levier-face-a-la-baisse-du-sentiment-efficacite-personnelle-des-enseignants-au-college_1161062.pdf

- Sortir de la querelle stérile entre formation disciplinaire et formation professionnelle : un enseignant bien formé doit maîtriser sa discipline, la didactique de sa discipline et la pédagogie. Il faut les former de façon cohérente en leur montrant la complémentarité de ces trois piliers du métier et non les mettre en concurrence. Les mathématiques (et dans une certaine mesure les sciences aussi) arrivent à dépasser ce clivage, parce que les IREMS existent depuis longtemps et ce sont des lieux d'échanges, les enseignants du second degré et du supérieur y réfléchissent ensemble à de meilleures façons d'enseigner qui sont sans cesse testées en classe et remises en question. Il faudrait développer ce genre de pratiques dans les autres disciplines.